

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DÉPARTEMENT**

**GARD**

---

**ARRONDISSEMENT**

**LE VIGAN**

**Compte rendu de séance du conseil  
municipal**

Séance du 10 juillet 2020

L'an Deux Mille Vingt et le dix juillet, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence de Sylvie ARNAL, maire.

**Présents** : Mmes et Mrs ARNAL Sylvie, SAUVEPLANE Jérôme, LEWIN Elsa, CHAMOIX Jules, FILALI Halima, SAUVEPLANE Denis, THIBAUD Jean-Baptiste, VERSAULT Gérard, MACHECOURT Valérie, GIROMPAIRE Lionel, PRATLONG Chantal, POUJADE Eric, COSTES Lionel, PASCAL Emilie, JULIA Katia, MESBAH Anna, LAURENT Monique, CAUSSE Bernard, COZZA Alessandro, GARCIA Maxime, PAGES Pauline

**Ont donné procuration :**

Sylvie PAVLISTA à Jérôme SAUVEPLANE  
Laure TEISSEYRE à Denis SAUVEPLANE  
Magali FESQUET à Jules CHAMOIX  
Emmanuel PUECH à Sylvie ARNAL  
Ulysse BOISSON à Lionel GIROMPAIRE  
Aude ROBILLARD à Monique LAURENT

Secrétaire de séance : Alessandro COZZA

**Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité**

**1 - Élection des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**

Après avoir fait l'appel nominal des élus et vérifié le quorum, Madame le maire procède à la mise en place du bureau électoral.

1. Mise en place du bureau électoral

- Madame le maire, Présidente

- Alessandro COZZA secrétaire de séance (article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Monique LAURENT et Denis SAUVEPLANE ; élus les plus âgés à l'ouverture du scrutin,

- Katia JULIA et Anna MESBAH ; élues les plus jeunes à l'ouverture du scrutin (article R 133 du Code Électoral).

2. Mode de scrutin et opérations de vote

Le Maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs (trices). Elle a rappelé qu'en application des articles L 289 et R 133 du Code Électoral, les délégués supplémentaires et les délégués suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Le nombre de délégués titulaires pour la mairie du Vigan est de 15 et de 5 délégués suppléants.

Nombre de votants 27

Nombre de suffrages exprimés 27

### **Élection des délégués**

Liste Arnal suffrages obtenus 21

Liste Cozza suffrages obtenus 6

Sont élus

Liste ARNAL : Sylvie Arnal, Denis Sauveplane, Halima Filali, Jules Chamoux, Emilie Pascal, Lionel Girompaire, Valérie Machecourt, Emmanuel Puech, Katia Julia, Jean-Baptiste Thibaud, Chantal Pralong, Eric Poujade,

Liste COZZA : Alessandro Cozza, Pauline Pages, Bernard Causse,

### **Élection des suppléants**

Liste Arnal suffrages obtenus 21

Liste Cozza suffrages obtenus 6

Sont élus

Liste ARNAL : Magali Fesquet, Gérard Verssault, Anna Mesbah, Ulysse Boisson

Liste COZZA : Aude Robillard

## **2 – SUBVENTION – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EXPOSITION 2020 DU MUSÉE CÉVENOL**

Monsieur Denis Sauveplane, Maire Adjoint, délégué aux affaires culturelles expose aux membres du conseil municipal que dans le cadre de sa programmation annuelle d'expositions temporaires, le musée cévenol proposera une exposition « Itinéraires de viganais » en 2020.

L'exposition se déroulera au Musée Cévenol du Vigan du 18 juin au 31 octobre 2020.

Cette exposition est le point d'orgue du travail initié depuis 2017 avec la compagnie Amarante dans le cadre du projet « les langues se délient ».

Le projet LES LANGUES SE DÉLIENT, initié par les écoles Jean Carrière dans le cadre du cursus bilingue, met en valeur depuis une dizaine d'années la richesse interculturelle du Vigan en invitant les parents à faire don aux élèves de leurs langues et de leurs cultures.

En 2017, La Cie Amarante est devenue partenaire de ce projet et le prolonge dans l'école et hors les murs en collectant les témoignages de viganais d'adoption venus d'ailleurs il y a 2, 10, 50 ou 80 ans.

**Les Langues Se Délient** c'est :

Aller à la rencontre des habitants du Pays Viganais, quelque soit leur âge ou leur origine pour recueillir leur histoire, leur parcours, ceux de leur famille et rassembler les traces photographiques, sonores et dessinées de ces moments de rencontre.

Mener un travail de recherche artistique (plastique et radiophonique) avec une artiste professionnelle, **Anna SAULLE**, photographe, et une passionnée, **Marion FERRAUD** illustratrice, et proposer à tous de découvrir leur travail tout en découvrant la richesse humaine de notre territoire.

Faire le lien avec la population, par l'intermédiaire des jeunes et des personnes âgées, et par le biais des écoles et des lieux d'activités périscolaire.

Sensibiliser ces jeunes à la notion d'accueil, de migration et de parcours de vie, proposer une initiation au travail artistique et à la diversité des cultures (ateliers qui aboutissent à une restitution), initier la rencontre entre génération, toucher par leur biais leurs familles et décloisonner les réseaux culturels et de sociabilité.

En 2020, l'exposition présentée au musée cévenol « **Itinéraires de Viganais** » retrace ce travail de collecte effectué auprès des habitants.

Par ailleurs un livre de portraits est édité afin de présenter le travail croisé des plasticiennes lors des 3 années d'expositions et pouvoir garder un « objet souvenir » de toutes ces rencontres, de tout ce partage, de ces dons.

Le budget de cette opération est joint en annexe à la présente délibération et est évalué à 15 000€.

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

1 - **AUTORISE** Monsieur Denis Sauveplane à solliciter une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) Du Languedoc Roussillon, de la Région Languedoc Roussillon, du Conseil Général du Gard et de la Communauté de Communes ainsi que d'autres partenaires privés

2 – **AUTORISE** Monsieur Denis Sauveplane maire adjoint délégué à la culture à signer les conventions à intervenir

### **3 - Associations viganaises – subventions 2020**

Monsieur Jules Chamoux, maire adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que l'association « Orchestre de chambre des Cévennes » a sollicité une subvention de 3945 € pour un projet intitulé « de la musique plein les yeux ».

Le projet proposé est joint en annexe à la présente délibération.

Au vu de cette demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

**ATTRIBUE** une subvention d'aide au projet et de fonctionnement à l'association « orchestre de chambre des Cévennes » pour le projet « De la musique plein les yeux »

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur

le budget 2019 : Compte nature 6574.

#### **4 – CONVENTION TRIPARTITE PORTANT SUR LES MODALITES DE GESTION DU DISPOSITIF « ECOLE OUVERTE » ENTRE LA DSDEN, LA MAIRIE DU VIGAN ET LE LYCEE ALBERT CAMUS**

Madame Elsa LEWIN maire adjointe déléguée aux affaires scolaires expose à l'assemblée que la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale du Gard , le lycée Albert Camus de Nîmes chargé des liquidations des paies des intervenants et la mairie du Vigan s'associent pour le projet « Ecole Ouverte ».

Le projet consiste en la réalisation d'un camp semi-itinérant de 4 jours avec des élèves de l'école du Vigan du CP au CM y compris du dispositif ULIS. Les élèves ont été sélectionné en fonction des besoins relevés par les enseignants aussi bien au niveau scolaire qu'en termes de socialisation. Ainsi, deux élèves ne sont pas sortis de chez eux entre le 13 mars et le 18 mai.

Le séjour prévoit 4 jours en extérieur avec une itinérance en milieu montagnard. Les participants passeront 3 nuits en gîte.

Le premier jour, randonnée de 9 km entre Le Vigan et le gîte avec pour fil rouge l'œuvre d'André Chamson, « L'Aigoual ». Cette journée sera l'occasion de découvrir à travers des lectures l'histoire des Cévennes et du paysage de ce versant sud de l'Aigoual.

Le deuxième jour, autour du gîte et du col de la Luzette, activités de découverte du milieu montagnard et de sa flore à travers des études et des jeux.

Le troisième jour, le matin, activités de réinvestissement des savoirs scolaires appliqués à la lecture du paysage au Pic de la Tourelle. L'après-midi, activité Land Art avec une artiste du collectif « Les monts brumeux »

Le quatrième jour, retour au Vigan par une randonnée de 12 km en passant par le col de la Broue et Aulas.

Ce dispositif concerne 14 enfants scolarisés à l'école Jean Carrière.

La convention ci-jointe indique les modalités de financement de ce dispositif.

#### **Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE**

- **APPROUVE** le projet de convention avec la DSDEN et le lycée Albert Camus de Nîmes
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son adjointe à signer la convention et en assurer son exécution.

L'ordre du jour étant épuisé Madame le Maire clos la séance à 19h00

Madame le Maire

Sylvie ARNAL